

PROJET FILETS SOCIAUX: PROJET FILETS SOCIAUX- UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP) AVIS A SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N°001/ASMI/MINEPAT/CTS/PFS/UG P/2020 DU 20 JANVIER 2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ETUDE SUR LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE VICTIME DE GROSSESSE PRECOCE EN MILIEU SCOLAIRE

1. Contexte

Le Gouvernement du Cameroun a pris en 2019 l'initiative d'adhérer à la deuxième phase du projet « Sahel Women Empowerment and Demographic Dividend » (SWEDD2) qui s'étend aux régions confrontées aux mêmes défis démographiques que ceux du Sahel et regroupe actuellement neuf pays. Dans le cadre de la coopération Cameroun Banque Mondiale, le Gouvernement a obtenu des fonds de préparation (Project Preparation Advance) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la préparation du Projet SWEDD.

Le Projet SWEDD entend couvrir trois Régions au Cameroun, à

savoir l'Extrême-nord, le Nord et l'Adamaoua où l'on trouve le plus de cibles vulnérables aux mariages et grossesses précoces, à la déscolarisation ainsi que leurs communautés. Il se veut un outil d'accélération de la transition démographique à travers une approche intégrée d'interventions qui vise l'accroissement de l'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de qualité en matière de santé de reproduction, de santé de l'enfant et de santé maternelle dans trois régions du pays.

Dans le système éducatif camerounais, la question des grossesses d'élèves est traitée par la Circulaire N° 10/a/562/MINEDUC du 19 janvier 1980. Celle-ci prévoit la suspension immédiate de l'élève dès qu'elle est reconnue enceinte et indique qu'elle peut reprendre les cours après l'accouchement, dans la limite des conditions d'âges, de travail et de discipline. Il se trouve cependant que la plupart du temps, les victimes ainsi sanctionnées ne reprennent plus le chemin de l'école. C'est ce qui ressort des premiers résultats d'une enquête en cours aux Enseignements secondaires.

Le Cameroun comme la plupart des pays d'Afrique, s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable de l'ONU en termes d'éducation et d'égalité de genre. L'Objectif de développement durable 4 assure à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité.

L'inclusion dans l'éducation consiste à s'assurer que chaque élève se sente valorisé et respecté, et puisse jouir d'un sentiment clair d'appartenance. Par conséquent, les objectifs de politiques d'éducation inclusive, par ailleurs bien pris en compte dans la stratégie du Cameroun pour le secteur de l'Education et de la formation comme principe clé, doivent comprendre différents groupes de population, y compris les jeunes filles enceintes. Dans ce sens, la grossesse précoce et non désirée doit être bien comprise comme un handicap qui met en péril le niveau d'instruction des filles. Il importe dans

ce cas, que le système éducatif camerounais s'y intéresse pour s'assurer que le droit à l'éducation de cette catégorie d'élèves soit respecté, qu'il n'y a pas de barrières constituées à la poursuite de leur scolarisation au moins jusqu'à la fin du secondaire, afin d'accroître leur pouvoir décisionnel et de contribuer à leur autonomisation.

Le Gouvernement du Cameroun compte utiliser une partie des fonds de préparation du Projet SWEDD pour réaliser une étude qui permette aux différents acteurs du système de saisir tous les contours de la problématique de la poursuite de la scolarisation de l'élève tombée enceinte afin d'y apporter une réponse appropriée.

2. Objet

L'Objectif général de l'étude vise principalement à déterminer les activités à mener en vue d'offrir un cadre approprié pour favoriser la poursuite de la scolarisation de la jeune fille victime de grossesse précoce pendant sa scolarisation.

De manière spécifique, l'étude a pour objectif :

(I) Pour la collecte des données qualitatives et quantitatives, de :

- déterminer le niveau d'application de la circulaire de 1980 relative aux grossesses en milieu scolaire sur la base du nombre de décision d'expulsion dressées à l'encontre des jeunes filles tombées enceintes au cours de leur scolarité sur les trois dernières années ;
- déterminer le taux d'abandon chez les filles tombées enceintes au cours de leur scolarisation sur les trois dernières années ;
- déterminer les causes du phénomène d'abandon.

(II) Pour l'analyse de la circulaire, de :

- faire une analyse de la circulaire de 1980 relative aux grossesses en milieu scolaire avec la législation nationale et internationale souscrite par le Cameroun

dans le domaine du droit des enfants à l'éducation et la vision du gouvernement en matière de scolarisation de la jeune fille, notamment des programmes qui accompagnent les jeunes filles enceintes ou mères au niveau du MINPROFF, du MINAS ou d'autres institutions pour comprendre quelles sont les opportunités qui sont offertes à ces filles ;

- procéder à une revue succincte de bonnes pratiques implémentées dans le monde et en particulier dans des pays culturellement semblables aux régions visées, sur la question de la protection de la scolarisation de la fille tombée enceinte à l'école ;
- proposer des modifications de de la circulaire ;
- proposer une note de plaidoyer/exposé de motifs en vue du réaménagement de la circulaire
- proposer des solutions appropriées à la protection de la scolarisation de la jeune fille enceinte.

3. Financement

Crédit préparation (PPA) IDA-V3330

4. Remise des offres

Les dossiers de manifestation d'intérêt comprenant (i) une lettre de motivation, (ii) un curriculum vitae détaillé avec mention de trois références professionnelles et de la liste des références des prestations similaires, (iii) des copies certifiées des diplômes et photocopies des attestations pour les déclarations figurant dans le CV doivent être déposés en 4 exemplaires (1 original et 03 copies) à l'adresse ci-dessus citée, au plus tard le vendredi 5 février 2021 à 12 heures précises, heure locale avec la mention :

« AVIS A SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N°001 /ASMI/ MINEPAT/CTS/PFS/UGP/2021 DU 20 JANVIER 2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ETUDE SUR LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE VICTIME DE GROSSESSE PRECOCE EN MILIEU SCOLAIRE »

5. Critères d'évaluation

Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, édition de juillet 2016 révisée en novembre 2017 et août 2018 ».

6. Renseignements complémentaires

La durée de la mission du consultant est estimée à 80 jours ouvrables maximum. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la mission. Les consultants intéressés peuvent retirer les Termes de Références tous les jours ouvrables à compter de la date de publication du présent avis entre 8h et 16 heures à l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux, sis au quartier Bastos, derrière l'usine Bastos, BP : 5838 Yaoundé (Cameroun) ; Tel : (237) 222 219 225 / 222 219 226; Email : projet.filets sociaux@gmail.com.

YAOUNDE le 20 Janvier 2021

Le COORDONNATEUR

NJOH MICHELIN

**COMMUNE D'ESEKA : APPEL A
MANIFESTATION D'INTERET N°
001 BIS/2021/AMI/C-EKA DU**

20/01/2021 RELATIF A LA MATURATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTISPORTS DANS LA VILLE D'ESEKA

1. Contexte

Le processus de mise en oeuvre de la décentralisation au Cameroun a conduit à l'attribution d'une place de choix aux collectivités territoriales décentralisées, en particulier aux communes dans le cadre de l'implémentation d'un développement « bottom-up ». Le transfert de compétences de plus en plus effectif, responsabilise désormais les communes dans divers domaines, afin de faire de celles-ci des pôles de croissance et de développement au niveau local, tel que prévu précédemment par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), et actuellement par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif. Et surtout, l'obligation de soumettre des projets déjà maturés pour obtention de potentiels financement, demande aux CTDs (Collectivités Territoriales Décentralisées) de faire recours de plus en plus à une expertise professionnelle avérée.

2. Objet

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la présélection de structures prestataires pour la maturation du projet de construction d'un complexe multisport dans l'espace urbain de la ville d'Eséka, cofinancé par le Programme National de Développement participatif (PNDP) et la commune d'Eséka. Il s'agira de produire un dossier présentant les études de faisabilité, d'impact environnemental, d'exploitation future du site et toute autre considération ou

aspect nécessaire pour rendre ce projet mûr. Le projet est constitué de microprojets spécifiés comme suit :

- La construction de deux aires de jeu avec pour un coût global estimé à 60 800 000 FCFA ;
- La construction de vestiaires pour un coût global estimé à 12 982 000 FCFA ;
- La réfection d'une tribune pour un coût global estimé à 8 500 000 FCFA ;
- L'aménagement d'une piscine pour pratique sportive pour un coût global estimé à 30 000 000 FCFA ;
- Espaces commerciaux dont le coût devra être évalué;
- La construction et l'aménagement de parkings et espaces verts pour un coût global estimé à 19 500 000 FCFA ;
- L'aménagement des espaces de circulation et d'observation autour du complexe pour un
- coût total estimé à 12 500 000 FCFA ;
- L'éclairage et l'adduction en eau du complexe pour un coût global estimé à 30 000 000 FCFA.

3. Financement

Budget Programme National de Développement Participatif(PNDP) de l'exercice 2021

4. Remise des offres

Les structures prestataires intéressées devront déposer leurs dossiers, rédigés en français ou en anglais sous plis fermés au plus tard le 03 février 2021 à 12 heures à l'adresse suivante :

« COMMUNE D'ESEKA

**A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESEKA »,
avec la mention « APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA
PRESELECTION DE STRUCTURES PRESTATAIRES POUR LA MATURATION DU
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTISPORTS DANS L'ESPACE
URBAIN DE LA VILLE D'ESEKA ».**

Les prestataires intéressés peuvent obtenir des informations

supplémentaires à la commune d'Eséka de lundi à vendredi de 09 heures à 14 heures.

Une liste restreinte de cinq prestataires sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt.

PNDP: Appel à Manifestation d'Intérêt N° 002 du 18 janvier 2021 relatif à la présélection des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) pour la réalisation des études de faisabilité financière, technique et socio-environnementale des idées de Projets de desensclavement des bassins de production agricole issues des Plans Territoriaux de

Développement (PTD) des treize (13) Départements de la zone d'intervention du PNDP Agropastoral FED Régions de l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord et le Nord Secteur : Désenclavement des bassins de production agricole

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de l'Union Européenne, en gestion délégué de l'Agence Française de Développement (AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre des prestations de la réalisation des études de faisabilité financière, technique et socio-environnementale des idées de Projets de désenclavement des bassins de production agricole issues des Plans Territoriaux de Développement (PTD) des treize (13) Départements de la zone d'intervention du PNDP Agropastoral FED.

Afin d'assurer la valorisation des investissements communaux et d'inciter les initiatives privées, le PNDP financera des « projets intégrés » articulants (i) financement d'un projet à maîtrise d'ouvrage communale et (ii) subvention venant en cofinancement de projets d'opérateurs privés. La Maîtrise d'Ouvrage des projets de désenclavement des bassins de production sera assurée par le Syndicat de Communes de chaque

Département de la zone d'intervention du Projet.

2. Objet

Cette prestation vise la réalisation des études de faisabilité financière, technique et socio-environnementale de trois (03) idées de Projets de désenclavement (réhabilitation de pistes rurales et ouvrages de franchissement) des bassins de production agricole issues des Plans Territoriaux de Développement (PTD) des treize (13) Départements de la zone d'intervention du PNDP Agropastoral FED, à savoir : les Départements (i) de la Kadey, du Haut Nyong, du Lom et Djérem, et de la Boumba et Ngoko pour la Région de l'Est, (ii) du Diamaré, du Mayo Kani, et du Mayo Danay pour la Région de l'Extrême Nord (iii) de la Bénoué, du Faro, du Mayo Rey et du Mayo Louti pour la Région du Nord et (iv) du Mbéré et de la Vina pour le compte de la Région de l'Adamaoua.

L'essentiel des activités à dérouler au cours de ces prestations se présente comme suit :

- l'établissement de l'Avant-Projet Détaillé (APD) ou requête de financement,
- l'établissement de l'Avant-Projet d'exécution (APE) ;
- l'élaboration d'un dossier de consultation des entreprises (DAO ou DC) pour la réalisation des travaux ;
- l'évaluation sommaire de la rentabilité économique du projet ;
- l'élaboration de la fiche socio-environnementale et/ou de la Notice d'Impact Environnementale (le cas échéant).

Le Coordonnateur National du PNDP invite les Candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

3. Consistance des prestations

Cette prestation se décline ainsi qu'il suit :

- La réalisation des activités préliminaires à la

- prestation notamment : la participation à la réunion de démarrage, la production du chronogramme des activités et d'un plan d'action ; la participation au renforcement des capacités sur « l'élaboration d'une EFTEF conformément au mode opératoire du PNDP » ; la participation aux réunions préparatoires et de démarrage avec tous les acteurs impliqués etc. ;
- La réalisation d'une EFTEF et de rentabilité économique pour chaque microprojet ;
 - La production d'un avant-projet d'exécution (APE) et du Dossier d'Appel d'Offres ;
 - La participation aux différentes séances de suivi de l'évolution de l'étude organisée par le PNDP ;
 - La participation aux activités de clôture de la prestation à savoir : la séance de restitution régionale des études de faisabilité en présence du PNDP.
 - La conduite de ces prestations implique la mobilisation d'une équipe d'un minimum de 07 Personnels-clé.

4. Participation et origine

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers » (édition d'octobre 2019), disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

5. Financement

Union Européenne, en gestion délégué de l'Agence Française de Développement (AFD)

6. Remise des offres

Les Manifestations d'Intérêt écrites (en un (01) original et six (06) copies) accompagnées d'une version « scannée » de la copie originale dans une clé USB, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 10 février 2021 à 15h30 : Cellule de Passation des Marchés de la Cellule Nationale de Coordination du PNDP, porte 212, sise au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte

d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD, Boite Postale : 660 Yaoundé ' Cameroun, Email : pndp_cameroun@yahoo.fr.

ou

déposées dans les Cellules Régionales de Coordination du PNDP des Régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord, au plus tard 07 jours avant le 10 février 2021 à 15h30. L'enveloppe contenant la manifestation d'intérêt doit porter la mention suivante :

« A l'attention de Madame le Coordonnateur National du PNDP Appel à Manifestation d'Intérêt N° 002 du 18 janvier 2021 relatif à la présélection des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) pour la réalisation des études de faisabilité financière, technique et socio-environnementale des idées de Projets de désenclavement des bassins de production agricole issues du plan territorial de développement (PTD) du Département du Mbéré, dans la Région de l'Adamaoua Secteur : Désenclavement des bassins de production agricole. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

7. Critères d'évaluation

Critère de présélection

Le Consultant doit être un Bureau d'études ayant une expérience d'au moins deux ans dans la conduite des prestations similaires.

Méthode de présélection

Il est porté à l'attention des Consultants que le Bureau d'études sera sélectionné selon la Méthode « Sélection Basée sur la Qualité et le Coût » (SBQC) telle que décrite dans « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers » (édition d'octobre 2019).

Après analyse des manifestes, le PNDP dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur

la base des dossiers de candidatures reçus. Pendant la phase de sélection, chaque candidat préselectionné recevra du PNDP, la Demande de Propositions pour la réalisation des services requis.

Cet Appel à Manifestations d'intérêt (AMI) s'adresse aux :

- Bureaux d'études
- Consultants individuels
- ONG
- ONG et bureau(x) d'études seuls ou en Groupement

8. Renseignements complémentaires

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes : **07h30 ' 12h30** et **14h ' 17h**.

YAOUNDE le 18 Janvier 2021
Le COORDONNATEUR NATIONAL
NGA MARIE MADELEINE

**PNDP: Appel à Manifestation
d'Intérêt N° 001 du 18
janvier 2021 relatif à la
présélection des Bureaux
d'Etudes Techniques (BET)
pour la réalisation des**

études de faisabilité technique, économique et socio-environnementale des idées de Projets d'appui au développement des filières agropastorales issues des Plans Territoriaux de Développement (PTD) des treize (13) Départements de la zone d'intervention du PNDP Agropastoral FED Régions de l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord et le Nord Secteurs : Bâtiments agricoles, Hydraulique agropastorale et autres

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de l'Union Européenne, en gestion délégué de l'Agence Française de Développement (AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre des prestations de réalisation des

études de faisabilité technique, économique et socio-environnementale des idées de Projets d'appui au développement des filières agropastorales issues des Plans Territoriaux de Développement (PTD) des treize (13) Départements cibles du Volet Agropastoral FED.

Afin d'assurer la valorisation des investissements communaux et d'inciter les initiatives privées, le PNDP financera des « projets intégrés » articulants (i) financement d'un projet à maîtrise d'ouvrage communale et (ii) subvention venant en cofinancement de projets d'opérateurs privés notamment les Professions Agricoles (OP, OPA, Coopératives, etc.) qui assureront la Maîtrise d'Ouvrage Délégué (MOD) à travers un conventionnement de partenariat tripartite entre le PNDP et le Syndicat de Communes, Maître d'Ouvrage (MO).

Toutefois, ces projets qui portent sur la réalisation des investissements de développement des filières agropastorales, auront forcément un caractère économique, qui permettra de créer de la valeur (des richesses) et également de développer les chaînes de valeur agricoles sur le territoire/bassin de production. Cela implique donc qu'au cours de la maturation desdits projets, qu'un modèle économique viable (entretien, recettes, maintenance, fonctionnement) soit bien défini.

2. Objet

Cette prestation vise la réalisation des études de faisabilité technique, économique et socio-environnementale des idées des Plans Territoriaux de Développement (PTD) des treize (13) Départements de la zone d'intervention du PNDP Agropastoral FED, à savoir : les Départements (i) de la Kadey, du Haut Nyong, du Lom et Djérem, et de la Boumba et Ngoko pour la Région de l'Est, (ii) du Diamaré, du Mayo Kani, et du Mayo Danay pour la Région de l'Extrême Nord (iii) de la Bénoué, du Faro, du Mayo Rey et du Mayo Louti pour la Région du Nord et (iv) du Mbéré et de la Vina pour le compte de la Région de l'Adamaoua.

L'essentiel des activités à dérouler au cours de ces

prestations se présente comme suit :

- l'établissement de l'Avant-Projet Détaillé (APD) ou requête de financement ;
- l'établissement de l'Avant-Projet d'Exécution (APE) ;
- l'élaboration d'un dossier de consultation des entreprises (DAO ou DC) pour la réalisation des travaux ;
- l'élaboration du Business Plan du projet ;
- l'élaboration de la Notice d'Impact Environnemental ou formulaire de screening environnemental le cas échéant.

Le Coordonnateur National du PNDP invite les Candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

3. Consistance des prestations

Cette prestation se décline ainsi qu'il suit :

- La réalisation des activités préliminaires à la prestation notamment : la participation à la réunion de démarrage, la production du chronogramme des activités et d'un plan d'action ; la participation au renforcement des capacités sur « l'élaboration d'une Etude de Faisabilité Technique, Environnementale et Financière (EFTEF) conformément au mode opératoire du PNDP » ;
- La participation aux réunions préparatoires et de démarrage avec tous les acteurs impliqués etc. ;
- La réalisation d'une EFTEF et de rentabilité économique pour chaque microprojet ;
- La production d'un avant-projet d'exécution (APE) et du Dossier d'Appel d'Offres ;
- La participation aux différentes séances de suivi de l'évolution de l'étude organisée par le PNDP ;
- La participation aux activités de clôture de la prestation à savoir : la séance de restitution régionale des études de faisabilité en présence du PNDP.

4. Participation et origine

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers » (édition d'octobre 2019), disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

5. Financement

l'Union Européenne, en gestion délégué de l'Agence Française de Développement (AFD)

6. Remise des offres

Les Manifestations d'Intérêt écrites (en un (01) original et six (06) copies) accompagnées d'une version « scannée » de la copie originale dans une clé USB, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 10 février 2021 à 15h30 : Cellule de Passation des Marchés de la Cellule Nationale de Coordination du PNDP, porte 212, sise au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD, Boite Postale : 660 Yaoundé ' Cameroun, Téléphone : +237 222 21 36 64, Fax : + 237 222 21 36 63, Email : pndp_cameroun@yahoo.fr.

ou

Déposées dans les Cellules Régionales Coordination du PNDP des Régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord au plus tard 07 jours avant le 10 février 2021 à 15h30 : Au secrétariat du Coordonnateur Régional du PNDP.

L'enveloppe contenant la manifestation d'intérêt doit porter la mention suivante :

**« A l'attention de Madame le Coordonnateur National du PNDP
Appel à Manifestation d'Intérêt N° 001 du 18 janvier 2021
relatif à la présélection des Bureaux d'Etudes Techniques
(BET) pour la réalisation des études de faisabilité technique,
économique et socio-environnementale des idées de Projets**

**d'appui au développement des filières agropastorales issues des Plans Territoriaux de Développement (PTD) des treize (13) Départements de la zone d'intervention du PNDP Agropastoral
FED**

Secteur : Bâtiments agricoles, Hydraulique agropastorale et autres.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

7. Critères d'évaluation

Critère de présélection

Le Consultant doit être un Bureau d'études ayant une expérience d'au moins deux ans dans la conduite des prestations similaires. La conduite de ces prestations implique la mobilisation d'une équipe d'un minimum de 05 Personnels-clé.

Méthode de présélection

Il est porté à l'attention des Consultants que le Bureau d'études sera sélectionné selon la Méthode « Sélection Basée sur la Qualité et le Coût » (SBQC) telle que décrite dans les « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers » (édition d'octobre 2019).

Après analyse des manifestes, le PNDP dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des dossiers de candidatures reçus. Pendant la phase de sélection, chaque candidat pré-sélectionné recevra du PNDP, la Demande de Propositions pour la réalisation des services requis.

Cet Appel à Manifestations d'intérêt (AMI) s'adresse aux :

- Bureaux d'études
- Consultants individuels
- ONG
- ONG et bureau(x) d'études seuls ou en Groupement

8. Renseignements complémentaires

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations

complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes : 07h30 ' 12h30 et 14h ' 17h ; Cellule de Passation des Marchés de la Cellule Nationale de Coordination du PNDP, porte 213, sise au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD,

Boite Postale : 660 Yaoundé ' Cameroun, Email : pndp_cameroun@yahoo.fr.

MAGZI : AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/ASMI/MAGZI SA/SIGAM/2021 DU 19 JANVIER 2021 Pour le recrutement d'un Bureau d'études en vue de l'élaboration du Programme National d'Aménagement et de Développement des Zones industrielles au Cameroun

1. Contexte

En vue d'améliorer la productivité et la compétitivité des zones industrielles, d'accompagner les grands projets

structurants et de contribuer pleinement à la mise en 'uvre de la politique de promotion de transformation structurelle de l'économie du Cameroun, la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI SA) avec l'appui du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) envisage commettre une " étude en vue de l'élaboration du Programme National d'Aménagement et de Développement des Zones Industrielles au Cameroun".

Il s'agit en effet d'une étude qui se propose de formuler un programme opérationnel visant :

(i) La réhabilitation et l'extension des zones industrielles existantes ;

(ii) la mise en service et le développement des zones créées et pas encore opérationnelles ;

(iii) l'appréciation des besoins en espaces industriels (superficie probable) pour l'accompagnement et le soutien au secteur industriel et éventuellement les positions géographiques de ces futures zones sur le territoire national. Elle devra à cet effet reposer sur un chronogramme réaliste et des propositions de mécanisme de financement.

C'est dans cette perspective que la MAGZI SA entend recruter un Bureau d'Études (BET) en vue d'une assistance technique au bon déroulement de cette mission.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la préqualification des Bureaux d'études devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur le recrutement d'un BET en vue de l'élaboration du Programme National d'Aménagement et de Développement des Zones Industrielles au Cameroun.

3. Consistance des prestations

Les prestations de l'étude consistent notamment à :

Pour les zones opérationnelles : (i) présenter l'état des lieux de chacune d'elle en mettant en relief le niveau d'aménagement (réseau viaire, accessibilité, réseaux divers, sécurité, nature foncière et problèmes éventuels de ces zones, etc.), (ii) établir la carte nationale des zones industrielles existantes et (iii) présenter les forces, faiblesses, opportunités et menaces de chaque zone ainsi que les actions chiffrées à mener en vue de les rendre plus compétitives.

Pour les zones créées et pas encore opérationnelles : (i) établir la carte nationale y afférente, et (ii) présenter les forces, faiblesses, opportunités et menaces ainsi que les actions chiffrées à mener en vue de leur opérationnalité.

Pour les zones à créer : (i) présenter la cartographie des ressources naturelles et richesses exploitables ainsi que des grands projets structurants à l'horizon 2035 de chaque région du pays, (ii) estimer les besoins en terrains industriels (superficie probable) pour l'accompagnement et la valorisation/transformation de ces ressources et projets et éventuellement les positions géographiques de ces futures zones sur le territoire national.

Pour les différentes zones (transversale) : (i) définir les objectifs stratégiques et les actions traduisant ces objectifs, ainsi qu'un plan quinquennal d'actions opérationnelles pour chaque type de zone, (ii) définir un cadre de mise en 'uvre et de suivi et évaluation de la mise en 'uvre des actions d'implémentation dudit programme, (iii) proposer un plan de financement du programme et (iv) prendre en compte les aspects sociaux et environnementaux.

4. Remise des offres

Les dossiers de candidature doivent être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marquées comme tels, comportant les Volumes 1 et 2 sous pli fermé à la Direction Générale de la MAGZI SA (Service des Marchés) sise à MVAN, 1er échangeur, au plus tard le 10 février 2021 à 13

heures précises, heures locales avec la mention :

**“AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D’INTERET”
N° 001/ASMI/MAGZI SA/SIGAM/2021 DU 19 JANVIER 2021
Pour le recrutement d’un Bureau d’études en vue de
l’élaboration du Programme National d’Aménagement et de
Développement des Zones industrielles au Cameroun
”A N’OUVRIR QU’EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT”.**

5. Critères d’évaluation

Les critères de qualification sont les suivants :

- être un Cabinet installé au Cameroun ou en cours d’installation;
- justifier des capacités administratives, techniques et financières requises, notamment :
- présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du 6.1 ci-après ;
- disposer du matériel et du personnel compatibles avec les prestations à réaliser ;
- présenter une capacité financière compatible avec les prestations à réaliser.

6. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d’ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction Technique et du Développement Durable de la MAGZI SA sise MVAN au lieu-dit Ier échangeur.

YAOUNDE le 19 Janvier 2021
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
MANON GEORGES CHRISTOL

MINEE: AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°0000004/ASMI/MINEE/SG/DERME /2021 DU 13 janvier 2021, POUR LA SELECTION DES CABINETS D'ETUDES EN VUE DE LA REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION DE CENTRALES A COGENERATION.

1. Contexte

le monde est un problème qui focalise partout l'attention particulière des gouvernements. Au Cameroun, les zones rurales souffrent énormément du problème d'approvisionnement en électricité. C'est ainsi que le problème d'électrification rurale constitue une préoccupation particulière aussi bien pour le monde scientifique que pour les pouvoirs politiques. Pour l'électrification rurale, plusieurs options sont possibles, mais ce sont les filières traditionnelles d'électrification qui sont les plus sollicitées actuellement. Compte tenu des contraintes d'approvisionnement des zones rurales, notamment l'éloignement du réseau existant, le manque d'infrastructure routière, l'habitat dispersé, la solution conventionnelle qui consiste à électrifier par raccordement au réseau interconnecté ne peut pas permettre à terme de satisfaire les besoins qui selon les dernières statistiques du Ministère de l'Eau et de l'Energie sont énormes. En effet, le

taux d'accès d'électrification rurale oscille autour de 40%. De l'autre côté Le pays regorge de beaucoup de potentialités en termes de biomasse forestière. Il compte par exemple plus de 26 millions d'hectares de forêt et 36 millions de m³ de déchets de bois sont produits par an c'est-à-dire environ, 18 millions de tonnes qui peuvent produire environ 1,5.10⁴ Gwh d'électricité.

Techniquement, ces ressources peuvent être valorisées pour la production d'électricité, moyennant l'utilisation des technologies de conversion éprouvées. La valorisation de ces déchets par gazéification et production d'énergie nécessaire pour la force motrice et l'électricité dans les zones rurales peut s'avérer très intéressante et contribuer valablement à résoudre le problème d'électrification rurale au Cameroun. Après les études de faisabilité et d'applicabilité des différentes techniques de valorisation énergétique de la biomasse faites dans les différents villages de la province du Centre dans le cadre des précédentes études, on est arrivé à la conclusion selon laquelle l'électrification rurale décentralisée de ces villages pouvait être assurée en y intégrant la filière de gazéification de la biomasse (TAGUTCHOU J. P., 2000).

Dans le même sens, Avec le concours de l'Union européenne (UE), l'Agence d'électrification rurale (AER) a conduit une étude sur le territoire camerounais, afin d'identifier les sites pouvant abriter des projets d'électrification rurale, d'une part, et de développement des énergies renouvelables, d'autre part. Le Cameroun est un pays situé dans une zone tropicale humide et est de ce fait caractérisé par une végétation forestière. Le problème d'électrification rurale dans

Au sortir de cette prospection qui a duré 3 ans, 37 sites ont été identifiés dans 9 régions sur les 10 que compte le Cameroun. Sur ces différents sites, souligne l'AER, 37 MW d'énergie peuvent être produits au moyen de la biomasse.

Exploitée à un degré encore marginal au Cameroun, la biomasse

désigne tout procédé de production d'énergie par transformation chimique ou combustion des matières organiques d'origine végétale ou animale. Dans le pays, elle est davantage usitée par des industries agro-alimentaires telles que la Sosucam, qui produit de l'énergie pour faire tourner ses usines grâce à la combustion des déchets de canne à sucre. Officiellement, dans la structure de production de l'électricité au Cameroun, la biomasse apparaît comme le parent pauvre, avec seulement 1% de contribution à la production globale. L'hydro-électricité caracole à 73,3%, contre 25,5% pour le thermique.

2. Objet

Le présent Avis de sollicitation à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des bureaux d'études ayant des références avérées en matière d'études dans le cadre des projets d'énergies renouvelables notamment les centrales à cogénération pour participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif à la construction des ouvrages y afférents.

3. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt consistent à :

- La réalisation des avant projets sommaires (APS) ;
- La réalisation des Avant projets détaillées (APD) ;
- l'élaboration des projets de DAO pour la réalisation des travaux.

Les prestations seront financées par le budget des exercices 2021.

4. Participation et origine

1. Être un Cabinet installé au Cameroun ;
2. Justifier des capacités Techniques et financières requises notamment :

- Présenter un dossier administratif conforme

- Avoir une bonne expérience dans le domaine des énergies renouvelables et de l'hybridation;
- Disposer et justifier d'un équipement technique adéquat capable de fournir des résultats précis (photos et référence des appareils);
- N'avoir jamais fait l'objet d'un constat de carence technique ou financière dans le cadre d'un suivi et ou d'une étude de marchés antérieurs relevant du domaine de l'eau au MINEE ;

5. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir à la Direction des Énergies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Énergie du Ministère de l'Eau et de l'Énergie le 09 février 2021 à 10 heures, heure locale. Passé ce délai, aucune offre ne peut être acceptée, modifiée ou retirée. Chaque offre constituée en une enveloppe unique devra porter la mention :

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 0000004
/ASMI/MINEE/SG/DERME/2021 DU 13 Janvier 2021, POUR LA
SELECTION DES CABINETS D'ETUDES EN VUE DE LA REALISATION DES
ETUDES DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION DE CENTRALES A
COGENERATION.**

(FINANCEMENT: BIP 2021)

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6. Critères d'évaluation

L'évaluation du dossier technique sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

1. Organisation (7 points)
2. bilan comptable des 05 dernières années (3 points)
3. Expérience Générale du consultant (EG) durant les 5 dernières années (5 points)
4. Expérience dans les études et/ou contrôle (E/C) les 5 dernières années (25 points)

5. Moyens matériel (15 points)

6. Moyens humains (45 points)

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus.

YAOUNDE le 13 Janvier 2021

Le MINISTRE

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

**MINAS : AVIS DE SOLLICITATION
A MANIFESTATION D'INTERET
N°0001/ASMI/MINAS/SG/DAG/SDBM
M/SMP DU 14 JANVIER 2021
RELATIF A LA PRESELECTION DES
CONSULTANTS OU CABINETS DE
CONSULTANTS EN VUE DE LA
REALISATION DE L'ETUDE
RELATIVE A LA MISE A JOUR DES
DOCUMENTS TECHNIQUES
PREALABLES A LA CONSTRUCTION**

DE LA MAISON DES ÂGES A NYOM II – YAOUNDE.

1. Contexte

Dans l'optique de procéder à la mise à jour des documents techniques des précédentes études préalables à la construction de la Maison des Âges, le Ministre des Affaires Sociales lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI).

Le but du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt est de constituer une liste restreinte des consultants ou cabinets de consultants devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint qui sera lancé conformément à la réglementation en la matière.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des consultants ou cabinets de consultants ayant une expertise dans les domaines de l'anthropologie, de la sociologie, de l'architecture, du génie-civil, de l'environnement, du travail social, de l'urbanisme et devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur la réalisation de l'étude relative à la mise à jour des documents techniques préalables à la construction de la Maison des Âges.

3. Participation et origine

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des consultants ou cabinets de consultants ayant une expertise dans les domaines de l'anthropologie, de la sociologie, de l'architecture, du génie-civil, de l'environnement, du travail social, de l'urbanisme, en règle avec leurs obligations fiscales et administratives et justifiant d'une capacité technique, financière et opérationnelle suffisante dans le domaine concerné.

A cet effet, les consultants ou cabinets de consultants intéressés par cet Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt doivent fournir toutes les informations indiquant leurs qualifications et références dans les prestations analogues, ainsi que les documents appropriés attestant leur expérience dans ce domaine.

4. Financement

Le financement sera assuré par le Budget d'Investissement Public du MINAS pour l'exercice 2021.

5. Remise des offres

Les dossiers de candidatures rédigés en français et/ou en anglais doivent être remis en sept (07 exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, sous pli fermé à la Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics sis au 2ème étage, porte 24, de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Affaires Sociales au plus tard le 10 février 2021 à 13 heures, heure locale. Passé ce délai, aucune offre ne peut être acceptée, modifiée ou retirée. Chaque offre constituée portera la mention :

**« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°0001/ASMI/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 14 janvier 2021. RELATIF
A LA PRESELECTION DES CONSULTANTS OU CABINETS DE CONSULTANTS
EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE RELATIVE A LA MISE A JOUR
DES DOCUMENTS TECHNIQUES PREALABLES A LA CONSTRUCTION DE LA
MAISON DES ÂGES A NYOM II – YAOUNDE».**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

6. Critères d'évaluation

Les Dossiers de candidature seront évalués suivant les critères ci-après :

- Dossier Administratif ou Technique incomplet et/ou non conforme ;

- Fausse déclaration ou document falsifié ;
- Note Technique inférieure à soixante dix (70) points sur cent (100)

Critères de Notation des dossiers techniques

L'évaluation technique se fera sur cent (100) points sur la base des critères ci-après :

1. Présentation de l'offre : 3 points
2. Références du consultant ou du cabinet de consultants pour les études similaires (premières et dernières pages assorties des procès-verbaux de réception): 20 points
3. Personnel (Qualifications et expériences) : 55 points
4. Plan de travail et méthodologie: 12 points
5. Moyens matériels et logistiques : 10 points.

-VOIR TABLEAU SUR PDF

Seuls les candidats qui ont totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus.

La non production de l'une des informations entraînera la note zéro (0)

Toute fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre du consultant.

A l'issue de la présente manifestation d'intérêt, une liste restreinte de consultants pré qualifiés sera établie, et il leur sera adressé par voie de presse une invitation à soumissionner.

YAOUNDE le 14 Janvier 2021

Le MINISTRE

NGUENE NÉE KENDECK PAULINE IRÈNE

COMMUNE DE YAOUNDE VII : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 017/AONO/CCAYDE 7/CIPM/2020 DU 24 DEC 2020 POUR LA MAITRISE D'UVRE (CONTRÔLE ET SURVEILLANCE) DE LA REALISATION DE LA TROISIEME PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT ABRITANT LES SERVICES DE LA MAIRIE DE YAOUNDE 7

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet la maîtrise d'oeuvre (contrôle et surveillance) de la réalisation de la troisième phase des travaux de construction du bâtiment abritant les services de la Mairie de Yaoundé 7.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent le contrôle technique, géotechnique et architectural de la réalisation de la troisième phase des travaux de construction du bâtiment abritant les services de la Mairie de Yaoundé 7 et assister le maître d'ouvrage aux opérations de réception des travaux.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt millions (20 000 000) francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution des prestations est fixé à six (06) mois

5. Participation et origine

La participation à cet appel d'offres est ouverte aux Bureaux d'Etudes techniques ou groupement de Bureaux d'Etudes de droit Camerounais.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le FEICOM pour le compte de l'exercice 2020.

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis, à l'Hôtel de Ville de Yaoundé 7, Bureau des marchés publics. Le retrait d'un dossier se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payable à la Recette Municipale de Yaoundé 7.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offre, le soumissionnaire devra se faire enregistrer dans les Services de la Passation des Marchés, en indiquant son adresse complète (boîte postale, n° de téléphone, fax, etc).

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis, à l'Hôtel de Ville de Yaoundé 7, Bureau des marchés publics. Le retrait d'un dossier se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payable à la Recette Municipale de Yaoundé 7.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offre, le soumissionnaire devra se faire enregistrer dans les Services de la Passation des Marchés, en indiquant son adresse complète (boîte postale,

n° de téléphone, fax, etc).

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Bureau des Marchés Publics, au plus tard le 10 FEVRIER 2021 à 14 heures, heure locale. Les offres devront porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 017/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020 DU 24 DECEMBRE 2020
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE (CONTRÔLE ET SURVEILLANCE) DE LA
TROISIEME PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE
ABRITANT LES SERVICES DE LA MAIRIE DE YAOUNDE 7 – DEPARTEMENT
DU MFOUNDI
A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après l'heure ou la date indiquées ci-dessus seront irrecevables.

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, d'un montant de 400 000FCFA (quatre cent mille).

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus 90 jours. Il sera libéré d'office après la publication des résultats d'attribution des lots pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la Lettre-Commande, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en

copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas et suivant les prescriptions du Règlement Particulier du présent appel d'offres. Elles devront être datées d'au plus trois mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du Dossier Administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de 48 heures est accordé au soumissionnaire concerné pour produire ou remplacer la pièce en question.

Toutefois, l'absence de la caution de soumission à l'ouverture entraîne le rejet de l'Offre.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres s'effectuera en deux phases, à savoir : l'ouverture des offres administratives et techniques (1ère phase) et l'ouverture des offres financières (2ème phase).

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 10 FEVRIER 2021 à 15 heures, heure locale dans la salle des actes de la Mairie de Yaoundé Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse des offres techniques et seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note minimale de 70 points sur 100 seront invités à y assister.

13. Critères d'évaluation

13.1. Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
- Offre Technique incomplète ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le

- DQE et le sous détail ;
- Offre Financière incomplète ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant les quatre critères essentiels ci-après définis :

- Personnel d'encadrement (50 points)
- Moyens techniques et matériels (30 points)
- Références du BET (10 points)
- Capacité financière (10 points)

Cette évaluation a pour objet de faire ressortir les offres techniques recevables, c'est-à-dire celles dont les notes obtenues seront supérieures ou égales à 70 points.

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille de notation.

14. Attribution

Le soumissionnaire présentant l'offre la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note globale la plus élevée selon la formule de pondération suivante : $Nf = (70 \times Nt + 30 \times Nf) / 100$ sera déclarée attributaire.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une durée de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus, aux heures ouvrables à la Commune d'arrondissement de Yaoundé VII Bureau des Marché, B.P. 3453, Téléphone : (237) 696 502 306 / 656 736 384 dès publication du présent avis.

Additif à l'appel d'offres

Le Maire de la Commune d'arrondissement de Yaoundé 7 se

réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

N.B. : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le numéro vert de la CONAC au 1517.

YAOUNDE le 24 Décembre 2020

Le MAIRE

TAMBA Augustin

[Télécharger le DAO](#)

CAMTEL: APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°001/AMI/DG/CAMTEL/2021 DU 14/01/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE L'EXERCICE DE LA FONCTION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA CAMTEL.

1. Objet

La CAMTEL est une entreprise publique régit par l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et par la loi N°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques. Cette dernière dispose dans son article 79 alinéa 1

que « Le contrôle est assuré dans chaque entreprise publique par un ou plusieurs commissaires aux comptes ».

Cette disposition s'inscrit également dans le respect des obligations de l'article 702 de l'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés commerciales et de groupement économique qui stipule que : « la société est tenue de désigner un commissaire aux comptes et un suppléant qui certifie que les états financiers de synthèse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

2. Consistance des prestations

Les missions du Cabinet s'exerceront conformément aux Normes Internationales d'Audit. A cet effet, le Cabinet devra se prononcer sur :

- La sincérité et la régularité des états financiers ;
- Certifier les comptes annuels de la CAMTEL en réalisant un audit légal ;
- L'efficacité de la structure du système de contrôle interne, c'est-à-dire la capacité de la
- CAMTEL à préparer les rapports financiers fiables, de maintenir une comptabilité exhaustive (en temps réel) de toutes les transactions et de sauvegarder ses actifs ;
- La qualité de l'organisation comptable en place au sein de la société ;
- La qualité du système de traitement de l'information financière (logiciel) utilisé par la société ;
- L'exposition de la société au risque fiscal.

3. Participation et origine

Le présent appel à manifestation d'intérêt est national et s'adresse à tous les Cabinets de commissaires aux comptes ayant des compétences avérées dans le domaine concerné, disposant des références établies et justifiant des capacités administratives, Techniques et financières requises pour les

prestations à réaliser.

4. Financement

Les prestations objet de cet Appel à Manifestation d'intérêt seront financés par le budget de la CAMTEL exercices 2021 à 2023.

5. Remise des offres

Le dossier de candidature, rédigé en français ou en anglais et quatre (04) exemplaires dont un original et trois copies, marqués comme tel, devra parvenir aux heures ouvrables à la Direction des Approvisionnements et du Patrimoine, sis à l'Immeuble siège de la CAMTEL, au boulevard du 20 Mai à Yaoundé, porte 602, 6ème étage au plus tard le 29/01/2021. ; à 13h30mn et devra porter la mention ci-après :

**« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001
/AMI/DG/DAP/CAMTEL/2020 DU 14/01/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CABINET EN VUE DE L'EXERCICE DE LA FONCTION DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES DE LA CAMTEL.**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

6. Critères d'évaluation

Les dossiers reçus seront évalués sur la base des critères essentiels et des critères éliminatoires ci-après :

1- CRITERES ELIMINATOIRES

Dossiers administratif ou technique non conforme aux prescriptions de l'AMI;

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Note technique inférieure à 75 sur 100

2- CRITERES ESSENTIELS

1. Expérience en audit comptable et financier 20 pts

2. Expérience en commissariat aux comptes 25 pts

3. Chef de mission 20 pts

4. Expert-Comptable 15 pts

5. Premier Auditeur 10 pts

6. Deuxième Auditeur 10 pts

Seuls les cabinets qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à 75 sur 100 seront consultés de manière restreinte.

7. Renseignements complémentaires

Toutes les informations complémentaires d'ordre technique, pourront être obtenues auprès de la Direction des Finances et du Budget de la CAMTEL.

YAOUNDE le 14 Janvier 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

JUDITH YAH SUNDAY EPSE ACHIDI

**PATDHS: AVIS A SOLLICITATION
DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N°005 (BIS)/ASMI/PATDHS/UGP-
MINEE/SPM/2021 DU 06 JANVIER
2021 RELATIF AU RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT
(FIRME/CABINET) POUR LA
REALISATION D'UNE ETUDE SUR
LES MECANISMES DURABLES**

D'ATTENUATION DU RISQUE HYDROLOGIQUE AU CAMEROUN.

1. Contexte

La République du Cameroun a sollicité un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le Projet d'Assistance Technique pour le Développement de l'Hydroélectricité sur le fleuve Sanaga (PATDHS)-UGP MINEE, et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du contrat de Services de consultants pour la réalisation d'une étude sur les mécanismes durables d'atténuation du risque hydrologique au Cameroun.

2. Consistance des prestations

Mission de consultants: Les services du consultant consistent à réaliser l'étude sur les mécanismes durables de mitigation du risque hydrologique au Cameroun. Par conséquent la mission du Consultant consiste principalement à :

- Développer des instruments de mitigation du risque hydrologique sur la base d'un certain nombre d'hypothèses générales, telles que : La demande en énergie, l'offre en énergie, les coûts de production de l'électricité, frais de transport, les frais de distribution, le tarif de l'électricité, le modèle hydrologique, les scénarios hydrologiques, la série de données météorologiques historique, l'horizon temporel, etc.
- Préparer un modèle financier du secteur capable de reproduire les revenus et dépenses d'exploitation du secteur de l'énergie aujourd'hui et jusqu'en 2035 sous différents scénarios hydrologiques.

De manière plus spécifique, il s'agira de :

- Vérifier les hypothèses générales sur la base desquels

les instruments de mitigation du risque hydrologique seront élaborés. NB. Le Consultant exploitera les données issues de l'étude portant sur l'élaboration du plan directeur de production, transport et de distribution de l'électricité au Cameroun;

- Identifier les entraves à la collecte et la diffusion des données hydrologiques acceptées par tous les acteurs et proposer des orientations/reformes (techniques, institutionnelles permettant d'avoir des données hydrologiques fiables (acceptées par les différentes parties prenantes).
- La collecte des données hydrologiques et modélisation en fonction des différentes régions sur la base des données hydrologiques fiables (acceptées par les différentes parties prenantes). NB. Le consultant exploitera les données issues de l'étude hydrologique et sur les changements climatiques et pourra le cas échéant les compléter;
- Elaborer des scénarios de stress hydrologique sur la base des données météorologiques historiques ;
- Elaborer un modèle financier du secteur de l'énergie ;
- Evaluer et quantifier le risque financier dû à la variabilité hydrologique avec pour objectif l'horizon 2035 ;
- Evaluer et quantifier le risque financier dû à la volatilité du prix de combustibles fossiles ;
- Simuler l'efficacité des différents instruments d'atténuation des risques hydrologiques ;
- Définir les conditions financières et l'applicabilité de chaque instrument d'atténuation du risque hydrologique ;
- Définir les combinaisons possibles entre ces instruments et la chronologie de déclenchement de chaque instrument du dispositif ;
- Elaborer un mécanisme durable d'atténuation des risques dans le secteur de l'électricité (rétention et/ou transfert des risques) au Cameroun ;
- Identifier les différents acteurs pouvant apporter une

- assistance technique et/ou financière au
- Gouvernement du Cameroun dans la mise en 'uvre de chaque instrument d'atténuation du risque hydrologique ;
 - Identifier et planifier de nouvelles infrastructures, tels que des barrages de retenue pouvant contribuer à atténuer le risque hydrologique (Brève description justificative);
 - Evaluer l'impact potentiel de ces barrages de retenue identifiés sur l'atténuation du risque hydrologique ;
 - Evaluer les capacités d'interconnexion avec les pays voisins ;
 - Analyser la combinaison optimale de commercialisation de l'énergie à partir de sources d'énergie spécifiques ;
 - Proposer des réformes sectorielles (juridiques et institutionnelles) pouvant contribuer à une meilleure gestion du risque hydrologique au Cameroun.

3. Participation et origine

Le Coordonnateur du Projet d'Assistance Technique pour le Développement de l'Hydroélectricité sur le fleuve Sanaga (PATDHS)-MINEE, invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues). Les principaux critères de sélection sont:

a) Expérience générale du consultant

- Expérience générale du consultant dans la réalisation des études sur les mécanismes durables d'atténuation du risque hydrologique ;

b) Expérience spécifique du consultant

- Très bonne connaissance de l'organisation et du

- fonctionnement des marchés de l'électricité ;
- Expérience spécifique du consultant dans la réalisation des études des risques hydrologiques dans le cadre des aménagements hydroélectriques ;
 - Expérience spécifique du consultant dans la modélisation hydrologique à l'échelle d'un bassin versant.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition 2011, révisée en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

4. Remise des offres

Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées en cinq (05) exemplaires à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard le **MARDI 26 JANVIER 2021, à 15 heures 30 minutes** (heure locale), avec la mention :

« MANIFESTATION D'INTERET N°005(BIS)/ASMI/PATDHS/UGP-MINEE/SPM/2020 DU 06 JANVIER 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME/CABINET) POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LES MECANISMES DURABLES D'ATTENUATION DU RISQUE HYDROLOGIQUE AU CAMEROUN.

5. Renseignements complémentaires

Unité de Gestion du Projet d'Assistance Technique pour le Développement de l'Hydroélectricité sur le fleuve Sanaga (PATDHS)-MINEE ;

Sise au quartier Nouvelle route Bastos, à 400 mètres derrière les Bureaux de la Banque mondiale, Yaoundé-Cameroun

Email : podieluc@yahoo.fr ; abnkouemou@gmail.com ; enblanche2002@yahoo.fr.

Tél : (237) 675 71 16 77 / 691 86 70 68 / 680 81 64 12 / 699
35 92 86.

YAOUNDE le 06 Janvier 2021
Le COORDONNATEUR
PODIE LUC